

10450/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 septembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre l'article 11 du règlement (UE) n°
377/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée-
Bissau**

E19979

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes